

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 818

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 5 BIS BA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.